

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### AVIS DU CESER

**Sur le projet de Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2012-2016 élaboré par la Région Midi-Pyrénées**  
**Adopté : 102 votants, 99 pour, 3 abstentions.**



**Rapporteur : Patrick ROUX**

La Région Midi-Pyrénées vient d'élaborer son avant-projet de Schéma Régional des Formations Sanitaires pour la période 2012-2016, M. Patrick ROUX a présenté ce 20 Décembre en assemblée plénière le projet d'avis du CESER sur ce projet de schéma.

Le CESER porte ses remarques sur les quatre axes stratégiques retenus par le Conseil Régional :

**1) Affiner la réponse aux besoins d'emploi et de compétences des territoires.** Le CESER conforte la région de vouloir améliorer l'image des métiers mais également leur réalité d'exercice afin que les jeunes puissent disposer d'une meilleure information. Il est également favorable à la création de nouvelles antennes délocalisées pour répondre aux besoins.

**2) Poursuivre la promotion de la formation tout au long de la vie.** Pour le CESER, il s'agit plutôt de poursuivre la formation tout au long de la vie, l'accès à la formation et à la Validation des Acquis de l'expérience restant complexe. Il propose la mise en place d'une véritable cartographie des parcours de formation existants en région recensant les offres de formation publiques et privées. Il demande une meilleure articulation des financements proposés par les opérateurs compte-tenu des disparités existantes (montants des aides, des rémunérations, de la prise en charge des frais annexes, durée et fréquence des financements).

**3) Développer une offre de formation permanente.** Le CESER se félicite que la Région Midi-Pyrénées ait été la 1<sup>ère</sup> région à signer une convention reconnaissant le grade de Licence aux étudiants inscrits en première année de soins infirmiers à l'issue de leurs études et juge significatif la prise en compte de la masterisation dans les formations sanitaires et sociales. Il met l'accent sur la précarité des conditions de travail des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et la nécessité de les reconnaître comme de véritables auxiliaires d'éducation.

**4) Piloter le dispositif sur la base d'une observation partagée.** Le CESER se félicite de l'inscription d'une autorisation de programme de 3 M€ pour initier des études et des travaux de réhabilitation, de l'intervention financière pour le regroupement des deux écoles d'infirmières d'Albi sur le campus de l'université de Champollion, de l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 720 000€ pour la mise en sécurité du bâtiment des écoles sanitaires et sociales du CHU de Purpan et de la construction d'une nouvelle école régionale de santé qui regroupera les 10 écoles paramédicales du CHU de Toulouse.

Pour le CESER, la Région ne pourra pas tout assumer, des partenariats restent à être consolidés avec les différents acteurs du secteur sanitaire et social, notamment en priorité avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Conseils Généraux et les partenaires sociaux.